



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/44/PV.79

21 décembre 1989

FRANCAIS

---

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 79e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 11 décembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social [91] (suite)

Pouvoirs des représentants à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale : deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [3] (suite)

Rapport du Conseil de sécurité [11]

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR LE PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, l'Assemblée, conformément à la décision prise à sa troisième séance plénière, consacrerà la séance au vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, qui fait l'objet du point 91 de l'ordre du jour.

Il y a 20 ans aujourd'hui, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. La Déclaration réaffirmait le message fondamental contenu dans la Charte des Nations Unies, à savoir que l'objectif ultime du développement est l'amélioration de la condition humaine. En détaillant ce thème fondamental, la Déclaration insistait tout particulièrement sur la nécessité de promouvoir la justice sociale, et la dignité et la valeur de la personne humaine. Elle soulignait l'importance cruciale de la coopération internationale dans la mise en valeur du potentiel humain sous toutes ses dimensions.

Le principal objectif pratique de la Déclaration était de fournir une base commune pour les politiques de développement social et pour l'action aux niveaux national et international. Je suis heureux de noter que les pays en développement - dont le nombre et l'influence au sein de notre organisation étaient alors en train de s'accroître rapidement sous la poussée d'une décolonisation accélérée - ont joué un rôle important dans les délibérations et négociations qui ont permis d'adopter la Déclaration, ainsi que dans la définition de ses principes, objectifs, et moyens et méthodes d'application.

Après l'adoption de la Déclaration, la Présidente de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session, Mlle Angie Brooks, du Libéria, a déclaré que c'était là le premier instrument international fournissant des orientations claires non seulement pour les politiques sociales mais aussi pour l'intégration d'une action économique et sociale en vue de l'amélioration des sociétés et du bien-être de l'individu.

Beaucoup d'eau a coulé sous le pont depuis, le monde a subi de profonds changements dans bien des domaines - économique, social, démographique, technologique et politique. Et pourtant, le message central et bon nombre des

Le Président

dispositions détaillées de la Déclaration sont aussi valables aujourd'hui qu'au jour de son adoption. En fait, les changements mêmes que j'ai mentionnés ont rendu ces dispositions plus topiques encore car nous avons compris comme jamais auparavant que nous sommes tous dans un même bateau, ou sous le même toit avec les mêmes préoccupations sociales et les mêmes intérêts.

Le Président

Bien que la Déclaration demeure aussi pour l'essentiel éminemment pertinente et d'actualité, certaines de ses dispositions ont manifestement été marquées par le temps et semblent aujourd'hui quelque peu dépassées, reflétant les préoccupations éphémères d'il y a 20 ans et des approches aux problèmes qui ont été parachevées dans des circonstances différentes de celles qui prévalent actuellement. Mais cela ne devrait pas nous inquiéter; en fait, ce qui serait bien surprenant, c'est que nous ne voyions pas aujourd'hui certaines choses sous un jour différent, cela prouve simplement que nous sommes capables de tirer les leçons du passé.

Nous ne pouvons rester les bras croisés; ce n'est d'ailleurs pas ce que nous avons fait. De nombreuses questions et idées simplement esquissées à grands traits dans la Déclaration ont revêtu une forme plus précise dans les années qui ont suivi grâce à une recherche et à une négociation patientes et se trouvent reflétées à la fois dans des instruments et plans d'action internationaux et, dans bien des cas, dans des mesures concrètes.

Durant les 20 années qui se sont écoulées dans l'intervalle, la vie s'est nettement améliorée pour beaucoup de gens à travers le monde, preuve que les objectifs de la Déclaration ne sont pas inaccessibles - certains du moins. Il nous faut à présent concentrer notre attention et notre action plus spécifiquement sur cette vaste portion de l'humanité dont la vie continue d'être une lutte quotidienne pour la survie et dont les perspectives de la voir s'améliorer sont rares, mais dont les véritables perspectives - quand ce n'est pas la réalité - sont celles d'une misère plus grande encore.

En 1969, nous avons peut-être fait preuve d'un optimiste excessif en pensant que le progrès était inéluctable - essentiellement une question de temps - et que la croissance économique s'accompagnait automatiquement d'un progrès social. A la suite d'une expérience amère, nous avons appris que le progrès n'est pas inéluctable et qu'en fait, il pouvait s'inverser. Le progrès social ne suit pas nécessairement automatiquement la croissance économique, et la croissance elle-même n'est qu'une plante fragile. Les difficultés et la misère de millions de mes frères africains ont été décrites de manière frappante dans de nombreuses déclarations prononcées à la présente session de l'Assemblée générale. Les problèmes des pays endettés ou des pays qui essaient de naviguer dans les eaux tumultueuses de l'économie mondiale et les coûts sociaux des mesures d'ajustement et d'austérité économiques ont également été maintes et maintes fois portés à notre attention.

Le Président

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Déclaration, recherchons le moyen spécifique de promouvoir la réalisation d'objectifs clefs. Mettons-nous d'accord sur les priorités à arrêter dans le contexte des réalités mondiales actuelles et faisons en sorte qu'elles se trouvent dûment reflétées dans une stratégie internationale de développement. Profitons de l'amélioration du climat politique mondial pour décider d'une ligne d'action qui, par l'amélioration des conditions de vie, notamment des pays les plus pauvres, s'avère réellement durable et bénéfique. Plus important encore, engageons-nous à tenir compte des réalités existant au sein de la communauté internationale et veillons à ce que l'euphorie qui a accompagné l'évolution politique récente et le relâchement des tensions mondiales ne puissent en aucune façon entraîner une diminution du progrès et du développement dans le domaine social pour les pays du tiers monde.

Je voudrais maintenant informer l'Assemblée que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a publié un message (SG/SM/2382-SOC 4197) à l'occasion de cet anniversaire.

Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria, qui parlera au nom du Groupe des Etats africains.

M. JARRETT (Liberia) (interprétation de l'anglais) : Le Groupe des Etats africains, au nom duquel j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole, se félicite de l'occasion qui lui est offerte de participer à la présente séance de célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social.

Le 11 décembre 1969, l'Assemblée générale a adopté et proclamé solennellement la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, qui définissait les principes du développement social, ses objectifs, ainsi que les méthodes et moyens de réaliser ces objectifs.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, un certain nombre de questions fondamentales se posent quant à savoir s'il convient que nous soyons rassemblés ici pour célébrer cet événement compte tenu de ce qui se passe dans de nombreux pays.

Au dernier paragraphe de son rapport au Conseil économique et social, le Secrétaire général déclare ce qui suit :

"... les conditions sociales se détériorent gravement. Cette situation touche près d'un milliard de personnes, dont la plupart se trouvent en Afrique et en

M. Jarrett (Libéria)

Amérique latine, et revêt une importance telle dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies qu'elle ne peut être passée sous silence dans ce contexte." (A/44/86, par. 139)

La question critique que nous devrions nous poser est la suivante : qu'est-il advenu de nos engagements? Comment se fait-il que la faim, la malnutrition, la pauvreté et les désordres sociaux continuent de se généraliser? Nous sommes-nous attaqués à ces problèmes et avons-nous, individuellement et collectivement, fait des efforts significatifs pour honorer l'engagement que nous avons pris de consacrer les ressources voulues et de fournir l'appui politique nécessaire à l'amélioration des conditions de vie et au développement social de nos peuples?

Sans fournir de réponse complète à ces questions, je tiens à signaler les efforts faits par les pays africains pour essayer de promouvoir le progrès et le développement dans le domaine social du continent, conformément à l'esprit et à la lettre de la Déclaration que nous avons solennellement adoptée il y a 20 ans.

Dix ans après l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine se sont réunis en juillet 1979 à Monrovia, au Libéria, pour examiner la situation économique et sociale en Afrique.

Ils ont souligné que les manquements aux engagements pris au titre des stratégies globales de développement, qui avaient eu des conséquences, plus durement ressenties en Afrique que dans d'autres continents, les avaient amenés à prendre des mesures urgentes pour fournir l'appui politique nécessaire à la réalisation de l'autonomie nationale et continentale en matière de développement économique et social.

Après avoir procédé à un examen approfondi de leur situation économique et sociale, les dirigeants africains ont décidé d'adopter la Déclaration de Monrovia d'engagement des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, aux termes de laquelle ils se sont engagés individuellement et collectivement à promouvoir le développement économique et social des pays africains. La Déclaration de Monrovia met spécifiquement l'accent notamment sur la mise en valeur des ressources humaines, la science et la technique, l'intégration sous-régionale et régionale, et la protection de l'environnement.

M. Jarrett (Libéria)

A la suite de l'adoption de cette déclaration, lors d'une réunion extraordinaire au sommet qui a eu lieu à Lagos, au Nigéria, les dirigeants africains ont décidé d'adopter des priorités sectorielles et globales dans les domaines social et économique afin de garantir une croissance économique rapide et soutenue. Ces priorités figurent dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, qui est un plan de développement socio-économique pour l'Afrique.

Malgré un ensemble de facteurs extérieurs négatifs, les pays africains ont mis sur pied des institutions qui devraient faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration de Monrovia et du Plan d'action de Lagos. Je songe à des groupements économiques sous-régionaux tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et la Zone d'échanges préférentiels pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. A l'heure actuelle, ces groupements étudient activement et quotidiennement les problèmes économiques et sociaux des pays de leur sous-région.

De plus, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est prête à créer une communauté économique africaine conformément aux orientations données dans l'Acte final de Lagos. C'est ainsi qu'au niveau continental, les Etats d'Afrique ont jusqu'ici adopté plusieurs mesures qui correspondent aux principes, objectifs et modalités d'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social.

L'Afrique déploie également des efforts afin de promouvoir les progrès dans le domaine des droits de l'homme. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples manifeste clairement l'attachement des pays africains aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples a été adoptée en 1981 à Nairobi, au Kenya. A l'heure actuelle, 41 Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine l'ont signée et ratifiée. La Charte reconnaît clairement le droit au développement et le fait fondamental que les droits civils et politiques ne peuvent être dissociés des droits économiques, sociaux et culturels.

La Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social reconnaît aussi l'importance de la famille dans la société. La Charte de l'OUA également, et elle va même plus loin puisqu'elle souligne le rôle de l'Etat en matière de protection et d'assistance à la famille, ainsi qu'aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés.

M. Jarrett (Libéria)

Malgré ces efforts, les pays africains se sont, pendant les deux dernières décennies, heurtés à de sérieuses difficultés pour faire face aux besoins sociaux et économiques de leurs peuples. Les deux dernières décennies ont été caractérisées par une série de crises résultant de facteurs exogènes tels que la sécheresse et la désertification, un net fléchissement des cours des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la diminution des investissements et l'insuffisance des courants de ressources pour appuyer les réformes économiques nécessaires à l'accélération de la croissance économique et du développement. Le poids écrasant de la dette et du service de la dette a aggravé la situation au point qu'à l'heure actuelle, les gouvernements africains sont obligés de réduire ou d'abandonner les programmes de développement socio-économiques. Une telle situation réclame assurément une action internationale d'urgence.

En outre, la promotion du progrès et du développement social en Afrique souffre sérieusement de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et de son racisme institutionnalisé, ainsi que de ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne. L'apartheid a été déclaré crime contre l'humanité, mais la majorité noire de la population d'Afrique du Sud continue à être privée de ses droits de l'homme fondamentaux et n'a pas le droit de participer librement à la vie politique du pays. Le régime d'apartheid continue d'étouffer l'opposition en maintenant un état d'urgence injustifié. La détention sans procès et le déplacement forcé de certains éléments de la population constituent un déni de justice.

Par ailleurs, une étude récente effectuée par une équipe de travail interinstitutionnelle des Nations Unies et la Commission économique pour l'Afrique indique que, de 1980 à 1988, le coût total de la campagne de déstabilisation et d'agression menée par l'Afrique du Sud contre ses voisins se chiffrait, en termes économiques, à 60 milliards de dollars. De plus, un million et demi de vies ont été perdues. Ces pertes énormes privent les Etats de première ligne de ressources essentielles, aussi bien humaines que matérielles, dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être économique et social. Il faut mentionner aussi la détresse de 12 millions de personnes déplacées et de réfugiés en Afrique australe.

C'est pour cela et pour d'autres raisons connexes que l'Afrique continue à demander instamment à la communauté internationale de passer à l'action de façon décisive afin de démanteler le système haïssable et anachronique d'apartheid et de

M. Jarrett (Libéria)

promouvoir l'instauration en Afrique du Sud d'une société non raciale, qui tiendra compte des besoins de tous les membres de la société sans discrimination de race ou de couleur.

En abordant la décennie des années 90, nous devrions saisir l'occasion que nous offre un climat politique mondial détendu pour atteindre les buts et objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Nous n'y arriverons qu'en respectant scrupuleusement la Charte des Nations Unies, par laquelle les Etats Membres se sont notamment engagés à prendre des mesures conjointes et séparées, en coopération avec l'Organisation, afin de favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement économique et social dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et pour la dignité et la valeur de l'être humain.

Cette affirmation, faite il y a près d'un demi-siècle, est toujours valable à l'heure actuelle et c'est pourquoi nous espérons que tous comprennent parfaitement bien que la recherche par l'humanité d'un monde meilleur nous lie inextricablement les uns aux autres dans une lutte commune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Andreas Mavrommatis, représentant de Chypre, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. MAVROMMATIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Le Groupe des Etats d'Asie se félicite de la possibilité qui lui est offerte de contribuer à la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Il ne fait aucun doute que le développement social est un élément clef permettant de progresser dans d'autres domaines cruciaux pour le monde d'aujourd'hui, comme la paix et la sécurité, la stabilité politique, la protection de l'environnement et les droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-uns.

M. Mavrommatis (Chypre)

Nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2542 (XXIV) du 11 décembre 1969. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous inquiéter du ralentissement et parfois même de la régression du progrès social dans un grand nombre de pays en développement à la suite des problèmes économiques graves que connaissent ces pays. Le lourd fardeau de la dette extérieure et d'autres facteurs aggravants tels que le déficit commercial, l'inflation et le chômage, entravent sérieusement le progrès de nombreux pays et limitent considérablement les fonds prévus pour les programmes de développement sociaux.

Il est cependant très encourageant de voir que, comme dans d'autres domaines, la coopération internationale dans le domaine des questions sociales a atteint certains objectifs importants, comme l'affirmait récemment Mme Austee, Directrice générale du Bureau des Nations Unies à Vienne dans la déclaration qu'elle a faite à la Troisième Commission à propos de cet événement que nous célébrons aujourd'hui.

Nous sommes pleinement conscients que, conformément à la Déclaration, le progrès et le développement dans le domaine social doivent être fondés sur le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine et assurer la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale.

Ces objectifs importants impliquent, entre autres, l'élimination des politiques et des pratiques qui entravent le progrès social, telles que le racisme, la discrimination raciale et notamment l'apartheid. Il convient également de neutraliser d'autres tendances et habitudes dangereuses qui affaiblissent un grand nombre de personnes et entravent par conséquent la vie de la société, je veux parler du fléau que sont l'abus de stupéfiants et du trafic de drogues dont les proportions deviennent alarmantes.

En réaffirmant solennellement aujourd'hui les principes et les objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, nous insistons sur l'existence d'un lien direct entre les questions sociales et économiques et nous exhortons la communauté internationale en général et les différents organes pertinents au sein des Nations Unies en particulier à assurer une coordination plus constructive des travaux réalisés dans ces domaines parallèles mais néanmoins interdépendants. Nous sommes persuadés qu'il est indispensable d'intensifier la coopération internationale et régionale afin d'encourager le progrès et le développement dans le domaine social.

M. Mavrommatis (Chypre)

Nous espérons sincèrement que les progrès prometteurs réalisés récemment vers la détente et la solution pacifique des conflits internationaux seront suivis d'une amélioration appropriée de la qualité de la vie de millions d'êtres humains qui se voient actuellement refuser la pleine reconnaissance de leurs besoins les plus fondamentaux que ce soit au niveau des soins, du logement, de l'emploi et même de l'alimentation.

La communauté internationale ne devrait pas uniquement et exclusivement concentrer ses efforts sur la recherche de la paix et de la sécurité. Il convient de réunir les ressources suffisantes et d'élaborer une planification appropriée afin d'effectuer la tâche difficile mais réalisable d'instaurer un ordre économique et social juste qui garantirait pleinement l'avènement d'un monde sûr et pacifique.

Le Groupe des Etats d'Asie se déclare prêt à oeuvrer avec tous les autres pays pour favoriser les principes et les objectifs de la Déclaration.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande qui souhaite intervenir au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale, je tiens à prendre la parole à cette séance plénière à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Les Etats d'Europe orientale estiment que la Déclaration est un instrument important pour encourager les efforts nationaux et internationaux au nom du progrès et du développement dans le domaine social. Ils considèrent que les objectifs et les principes de la Déclaration n'ont rien perdu de leur actualité. Vingt ans après l'adoption de la Déclaration, la proposition qui figure dans le préambule et qui se lit comme suit :

"l'homme ne peut satisfaire pleinement ses aspirations que dans un ordre social juste, et il est, par conséquent, d'une importance capitale d'accélérer partout dans le monde le progrès social et économique, contribuant ainsi à assurer la paix et la solidarité internationale" [résolution 2542 (XXIV)] est toujours valable et témoigne de la clairvoyance de ses auteurs.

La prise de conscience du fait que la paix et la sécurité internationales et le progrès économique et social pour tous les êtres humains sur notre planète sont étroitement imbriqués devient aujourd'hui un élément essentiel de la restructuration

M. Zachmann (RDA)

des relations internationales. C'est pour cette raison que les objectifs de la Déclaration ne peuvent être mis en oeuvre que si tous les Etats coopèrent sur la base du dialogue en tenant compte des intérêts réciproques. Les actions conjointes et la mobilisation de toutes les ressources nationales et internationales permettront :

"au progrès et au développement dans le domaine social de viser à l'élévation continue des niveaux de vie matériel et spirituel de tous les membres de la société, dans le respect et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales." (Ibid., Partie II)

Il est indéniable que l'aggravation de la situation économique, notamment dans les pays en développement, provoquera une aggravation des problèmes sociaux. Cela est reflété également dans le rapport de 1989 sur la situation sociale dans le monde. Mais les pays développés se trouvent également confrontés à des problèmes considérables, dont certains sont totalement nouveaux, notamment dans le domaine social. Compte tenu de cette situation, il est impérieux que nous partagions les responsabilités, d'ordre politique, moral et également pratique, dans la recherche de solutions qui soient acceptables pour tous. Nous voyons là l'occasion pour l'Organisation des Nations Unies d'élargir ses activités, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans son rapport qui figure dans le document A/44/116. Nous sommes favorables à l'idée de prendre en considération la Déclaration dans la formulation de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et dans la mise en oeuvre des programmes d'action internationale qui seront appliqués au cours de la Décennie.

Les principaux objectifs de la Déclaration, à savoir éliminer le chômage, la faim, la malnutrition, la pauvreté et l'analphabétisme, garantir à tous le droit à la culture, satisfaire aux normes les plus élevées en matière de santé et protéger la santé de la population tout entière, garantir à tous le droit à l'éducation au niveau primaire et promouvoir les droits de l'homme et de la justice sociale, tout en étant toujours d'actualité n'ont pas encore été pleinement réalisés. Le rapport du Secrétaire général déclare à ce propos que les objectifs ont été dans l'ensemble menés à bien, même si dans de nombreux pays la conjoncture économique précaire a entravé la réalisation de progrès dans ces domaines.

M. Zachmann (RDA)

C'est pourquoi les Etats de l'Europe orientale ont lancé plusieurs initiatives dans le cadre des Nations Unies afin de contribuer de façon systématique et constructive à la coopération entre tous les pays et à concrétiser les objectifs de la Déclaration.

M. Zachmann (RDA)

Ces initiatives incluent les projets de résolution suivants : "Participation populaire sous ses différentes formes en tant que facteurs importants du développement et pour la pleine réalisation de tous les droits de l'homme", "Réalisation de la justice sociale", "Bien-être social", "Développement et science et technologie", "Droits de l'homme", "Science et technologie", "Droit au travail", "Droit à l'éducation" et "Indivisibilité et interdépendance des droits économiques, sociaux, civils et politiques".

Pour faire face à ses anciens et nouveaux problèmes, notre monde interdépendant a besoin d'un climat international favorable et de la coopération des Etats, en toute égalité, quels que soient leur système social, économique, idéologique, culturel ou leurs autres valeurs. Ainsi, et ainsi seulement, les gouvernements pourront s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et participer à la réalisation des objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. A cette fin, les Etats de l'Europe orientale continueront d'apporter leur contribution constructive et leur expérience aux futurs efforts de la communauté internationale. Ils feront également tout leur possible pour aider à accroître l'efficacité des Nations Unies et à renforcer leur rôle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Saint-Vincent-et-Grenadines qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats latino-américains et des Caraïbes.

M. POMPEY (Saint-Vincent-et-Grenadines) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole, au nom du Groupe des Etats latino-américains et des Caraïbes, en cette séance commémorant le vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social.

Il y a 20 ans, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. La Déclaration définissait les principes et objectifs du progrès social et les moyens d'atteindre ces objectifs. Elle réaffirmait notre foi dans les libertés et les droits de l'homme fondamentaux ainsi que dans les principes de paix, de dignité et de valeur de la personne humaine et de justice sociale proclamés dans la Charte des Nations Unies. Elle exposait le droit fondamental de l'individu au travail, au libre choix de l'emploi et au

M. Pompey (Saint-Vincent-et-Grenadines)

partage équitable des fruits du progrès social. Elle déclarait que la famille est l'unité fondamentale de la société et appelait à l'élimination de l'analphabétisme, de la malnutrition, de la pauvreté et de la faim.

La situation internationale a connu de rapides changements politiques depuis l'adoption de la Déclaration, il y a 20 ans. Cependant, le développement social et économique marque le pas sur l'évolution politique et, à cet égard, de graves problèmes existent dans ce domaine et exigent des solutions urgentes aux niveaux national et international. Les principes et objectifs de la Déclaration sont toujours d'actualité alors que nous sommes confrontés aux problèmes de la dette et de l'ajustement, de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté, de la faim et de la drogue.

La Déclaration appelait également au désarmement général et complet. De même elle demandait que les ressources progressivement dégagées soient affectées au développement économique, notamment au bénéfice des pays en développement. C'est là un rêve qui n'est toujours pas concrétisé et la répartition inéquitable des ressources sociales et économiques liée à la course aux armements est l'une des causes fondamentales des souffrances dans le monde d'aujourd'hui.

Les Etats membres du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes estiment que ce vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social offre à la communauté internationale une occasion unique de se consacrer à nouveau aux objectifs de paix et de progrès et d'adopter de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies pour promouvoir de meilleures conditions de vie et de liberté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Mme WILLBERG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats à l'occasion du vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social.

La Déclaration définit les prémices, les principes et objectifs ainsi que les moyens et méthodes pour encourager le progrès social et le développement conformément à l'objectif de notre charte, c'est-à-dire l'édification d'un monde de progrès social et de meilleures conditions de vie pour tous. Les Etats d'Europe

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

occidentale et autres Etats se sont félicités de la proclamation de la Déclaration, reconnaissant pleinement la nécessité d'assurer le progrès social et le développement pour le bien-être de tous les peuples et la contribution à ce bien-être social, à la paix et à la sécurité internationales. Vingt ans plus tard, les objectifs, principes et idéaux consacrés dans la Déclaration sont toujours aussi importants.

La Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social avait été réalisée explicitement dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale 21 ans auparavant. Elle souligne que le progrès social et le développement doivent être fondés sur le respect de la dignité et la valeur de l'être humain ainsi que sur la promotion des droits de l'homme. Cela implique l'élimination immédiate et totale de toutes les formes d'inégalités, et la reconnaissance et la mise en oeuvre effective des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

La Déclaration reconnaît le lien existant entre le progrès social et d'autres aspects importants du développement. Elle reconnaît également que le progrès social et le développement ne pourront s'épanouir qu'en fonction de nos efforts communs pour réduire les tensions internationales. La Déclaration appelle à une coexistence pacifique, à des relations amicales et à la coopération.

Au cours des 20 dernières années, des progrès notoires ont été réalisés à cet égard. Les Nations Unies ont joué dans ce domaine un rôle important. Nous espérons que des solutions seront rapidement trouvées pour réduire les tensions qui subsistent encore et créer un climat international dans lequel le progrès social pourra réellement s'épanouir.

Le développement social revêt de multiples aspects - il concerne tous les éléments de la société. Avant tout, nous devons être particulièrement attentifs aux besoins de ceux qui, dans nos sociétés, sont particulièrement désavantagés ou vulnérables.

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

Le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats salue la contribution impressionnante des Nations Unies à ce propos. Le rôle joué par les Nations Unies pour encourager le progrès de la position de la femme en est un exemple. Les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme mises au point à Nairobi en 1985 étaient un jalon. Nous rendons également hommage aux travaux de la Division pour la promotion de la femme qui encourage la mise en oeuvre de ces stratégies.

Un autre élément essentiel du progrès social énoncé dans la Déclaration est l'amélioration de la situation des travailleurs. A ce propos, le travail de l'Organisation internationale du Travail mérite d'être signalé. La Déclaration appelle également à aboutir au plus haut niveau de santé. Nous soulignons aussi la contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans ce domaine.

Je dois parler, même brièvement, de toute la panoplie de programmes et de politiques pour les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. Encore une fois, les travaux des Nations Unies pour favoriser les intérêts de ces groupes de la société méritent notre respect et notre appui.

Les enfants sont un groupe particulièrement vulnérable. La Déclaration appelle une attention et un traitement spéciaux pour eux. L'UNICEF oeuvre chaque jour vers cet objectif. Nous nous félicitons aussi de l'adoption par l'Assemblée générale, il y a quelques jours, de la Convention des droits de l'enfant. L'importance d'un tel cadre juridique global pour le bien-être de nos enfants et celui des générations à venir ne fait aucun doute.

Le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats félicite le Centre de développement social à Vienne pour le travail dévoué et professionnel qu'il accomplit. Le rapport de 1989 sur la situation sociale mondiale indique clairement l'ampleur des connaissances et des capacités du Centre. Nous saluons également la contribution importante et les directives offertes par la Commission du développement social. Les organes dans le domaine du progrès social et du développement et les tâches qu'ils assument sont nombreux et variés et il est impossible de les mentionner tous. Pour conclure, je voudrais cependant rendre hommage à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la politique sociale et les remercier de leur précieuse contribution à notre recherche commune pour le progrès social et le développement de tous.

En cette journée spéciale de commémoration, les Etats d'Europe occidentale et autres Etats s'engagent à nouveau envers les objectifs et les principes de la

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

Déclaration. Nous attendons le jour où la vision de la Charte d'un monde où régneront un niveau de vie plus élevé, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement économique et social deviendra réalité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, qui parlera au nom de la Ligue des Etats arabes.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom des Etats membres de la Ligue arabe à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Chacun sait que les pays arabes connaissent, depuis le milieu du siècle, une révolution sociale destinée à apporter des transformations radicales au développement et au système social qui souffraient depuis longtemps d'un retard et d'un manque de progrès. Les principales réformes du progrès social que nous cherchons à réaliser sont liées à la nature de la société arabe, à sa culture, à son histoire, et à sa contribution au développement politique, économique et social de l'ensemble du monde. La lutte du monde arabe pour aboutir au progrès social et au développement a été amorcée en conjonction avec sa lutte contre le colonialisme. A travers cette lutte qui a duré près de 15 ans, le monde arabe a pu se libérer du joug du colonialisme.

Une fois libre, le géant arabe a réussi à briser les chaînes de la dépendance économique afin d'assurer le contrôle de ses propres ressources, notamment pétrolières, et de consacrer ses revenus du pétrole à l'édification d'une forte infrastructure économique et à la réalisation du bien-être social. A cet égard, le monde arabe a fait de grands progrès.

Cependant, le progrès social et le développement dans le monde arabe rencontrent toujours des obstacles importants, notamment le déni au peuple palestinien de son droit légitime d'instaurer son propre Etat sur son sol natal et le droit à l'autodétermination comme tout autre peuple dans le monde, conformément à sa volonté nationale indépendante. Un autre obstacle se trouve être le maintien de certaines traditions qui ne sont pas conformes aux réalités de ce XXI<sup>e</sup> siècle qui va bientôt commencer. Ceci explique la tendance à la baisse à laquelle nous assistons de temps en temps dans la situation de certaines parties du monde arabe.

Ma délégation est bien convaincue que les principaux pivots du monde arabe, que j'ai déjà mentionnés, sont la plus sûre garantie que ses aspirations à un avenir meilleur, au progrès social et au développement seront réalisées.

M. Badawi (Egypte)

La Déclaration des Nations Unies sur le progrès social et le développement qui démontre l'intérêt de la communauté internationale pour les questions économiques et sociales est un jalon dans les efforts internationaux pour améliorer au moyen d'une coopération constructive le sort de l'humanité tout entière dans une ère caractérisée par la coopération et l'interdépendance internationales; c'est une ère où les barrières politiques et administratives deviennent obsolètes, une ère où les moyens de la science et de la technique ont envahi tous les aspects la vie de l'homme et le tient au courant de tout ce qui se passe dans le monde qui l'entoure.

Je ne peux pas quitter cette tribune avant d'avoir abordé certains éléments que j'estime essentiels dans le domaine de notre action sociale.

Premièrement, il a été convenu au niveau international que les droits politiques et civils sont liés aux droits économiques, sociaux et culturels. Deuxièmement, la mise en oeuvre effective des principes formulés dans la Déclaration des Nations Unies sur le progrès et le développement dans le domaine social nécessite une coopération internationale entre pays riches et pays pauvres si nous voulons atteindre l'objectif d'un seul monde. Un effort sérieux et concerté pour examiner les questions de l'endettement, de l'environnement et des stupéfiants est indispensable pour aboutir au développement social. Troisièmement, nous appuyons pleinement la déclaration faite par le Secrétaire général le 8 décembre 1989, lors du vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, dans laquelle il a parlé des liens qui existent entre les diverses questions économiques et sociales et la paix et la sécurité internationales. L'idée d'une sécurité sociale d'ensemble commence à trouver sa place dans les documents sur les relations internationales et dans les décisions des dirigeants de différents pays.

A l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, nous lançons un nouvel appel à tous les pays afin qu'ils réaffirment leur croyance dans les principes de la Déclaration et qu'ils sont déterminés à coopérer pour concrétiser ces principes.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE : DEUXIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (A/44/639/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant les membres à porter leur attention sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 13 de son rapport (A/44/639/Add.1). La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/5 B).

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE (A/44/2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité (A/44/3)?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Nous avons ainsi achevé notre examen du point 11 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.